

CATÉGORIE DU TYPE COMMISSION D'ENREGISTREMENT DE VHC. A MOT.

Catégorie	Marque	Désignation du type / Signe de reconnaiss.	Bordereau-type
Motocyclette	PEUGEOT	TC 4 - 176	N° 1 1 6 1

Moyens de reconnaissance du type Désignation "TC 4 - 176" sur tube de direction, s/plaquette *)
 N° de châssis frappé A l'avant, sur tube de direction, sur plaquette du constructeur
 N° de moteur frappé A gauche, à l'avant sur partie supérieure de la fixation avant du moteur
 Constructeur du châssis Cycles PEUGEOT, BEAULIEU - VALENTIGNEY (Doubs) F
 Constructeur du moteur Cycles PEUGEOT, BEAULIEU- VALENTIGNEY (Doubs) F

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type PEUGEOT TC4-176 Genre Blocmot. 2 temps Carburant Benzine/huile Nombre cyl. 1 Temps 2 Alésage 60 mm. Course 60 mm. C.V.-Impôt 0,864 Cylindrée totale 170 cm ³ C.V. frein Refroidissement Air Empl. du moteur Centre en bas	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roue arrière (chaîne) 1. Frein A pied: Mécanique, à tambour, à tringle, sur roue arrière 2. Frein A main: Mécanique, à tambour, à câble, sur roue avant 3. Frein --- Frein de remorque --- Direction Guidon normal Crochet de remorque --- Nombre de vit. avant 4 Vit. en 1 ^{re} vit. -- en prise dir. 95-100 km/h.	Cycles PEUGEOT Constructeur BEAULIEU-Val. Genre / Forme Motocyclette Nombre de portes --- Nombre de places ass. Total 2 Avant -- Milieu 1 Arrière 1 Nombre de places debout --- Pour motos: Siège arrière Oui 1) Sidecar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.		--- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant. (2 personnes)	kg.	kg.	--- kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) .av. sge. arrière.	58 kg.	69 kg.	127 kg.
Charge utile.	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			--- kg.
Pneumatiques: Dimension.	25 - 2.75	25-3.00	simples / doubles
Capacité de charge (par pneu $\frac{165}{175}$ kg.) par essieu	165 kg.	175 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V. 12 V.

**)

sys. antibloissant Ampoule Bilux à cullier (jaune)
 Feux rouges 1, combiné, Soffitte
 Feux stop
 Edatrage du N° de contr. 1, combiné, Soffitte, Plectgl.
 Emplacement
 Essuie-glace

Phares: Marque CIBIE
 Feux de position 1, dans le phare
 Indicateurs de direction: Syst. ---
 Avertisseur 1 avert. électrique

DIMENSIONS

Voie { avant
 arrière

Largeur hors-tout AV. 670 mm.

Empâtement 1'270 mm.

Longueur hors-tout 1'970 mm.

Hauteur (non chargé) 970 mm.

Garda au sol 150 mm.

Ports à taux, arrière --- mm.

Crochet de remorque (haut, dcp. sol) --- mm.

Crochet de remorque (porte à taux) gauche --- mm.

Diamètre de braquage ext. droite --- mm.

Diamètre de braquage ext. gauche --- mm.

Hauteur intérieure --- mm.

Longueur du pont de charge --- mm.

Largeur du pont de charge --- mm.

Hauteur intérieure --- mm.

Longueur du pont de charge --- mm.

Hauteur intérieure --- mm.

Hauteur du pont de charge --- mm.

Hauteur (hauteur) --- mm.

mm.

mm.

mm.

mm.

Haut, selle dep. le sol 750 mm

Diamètre de braquage ext. droite --- mm.

Diamètre de braquage ext. gauche --- mm.

Crochet de remorque (porte à taux) --- mm.

Crochet de remorque (haut, dcp. sol) --- mm.

Ports à taux, arrière --- mm.

Garda au sol 150 mm.

Hauteur (non chargé) 970 mm.

Longueur hors-tout 1'970 mm.

Empâtement 1'270 mm.

Largeur hors-tout AV. 670 mm.

AR 670 mm.

1'270 mm.

1'970 mm.

970 mm.

150 mm.

--- mm.

--- mm.

--- mm.

--- mm.

--- mm.

OBSERVATIONS
 *) So différence de l'exécution précédente, bord. type No. 711 par la nouvelle installation électrique que et les garde-boue plus enveloppants.
 **) couple sur batterie et sur volant magnétique Mesure du bruit: à 7 m. latéralement. av. GIBMAX Plein gaz, 3 sec. = 91-92 Phon Régime max. d'utilisation = 89-90 Phon
 Tip fort - Doit être ramené au maximum prescrit de 85 Phon, suivant circ. du DEJP du 15.7.1953.
 MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RE)
 1) Fixation du siège arrière: Doit être telle de façon rigide avec la fourche arrière du cadre, selon directives en vigueur.

Lieu et date de l'expertise-type
 Berne, le 26. 5.1953

La commission d'expertises-types